**UNITED NATIONS**

United Nations Office in Burundi





**NATIONS UNIES**

Bureau des Nations Unies au Burundi

**Allocution de Mme Karin Landgren,   
Représentante spéciale du Secrétaire général des**

**Nations Unies au Burundi**

**A l’occasion de la commémoration de la**

**Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies**

***Base aérienne de Bujumbura, 30 mai 2011***

* Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens combattants
* Honorables parlementaires,
* Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
* Monsieur le Représentant de la Mission de l’Union Africaine au Burundi,
* Monsieur le Chef d’Etat-major général de la Force de Défense Nationale,
* Monsieur le Chef d’Etat-major général adjoint de la Force de Défense  
  Nationale,
* Mesdames et Messieurs les Membres des Corps Diplomatiques et Consulaires accrédités à Bujumbura,
* Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales au Burundi,
* Monsieur le représentant des organisations de la société civile,
* Messieurs les Officiers Généraux,
* Mesdames et Messieurs les Officiers, Sous-officiers de la Force de Défense Nationale, Caporaux et Soldats,
* Distingués invités, tout protocole respecté,
* Mesdames et Messieurs,

Il y a tout juste un an, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, lors de sa visite de travail au Burundi saluait sur cette même base, les soldats et officiers burundais ayant servi en Somalie, dans le cadre de l’AMISOM.

Les Forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, couramment appelées Casques bleus, ont pour rôles le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, suivant un mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Comme l’a souligné le représentant de l’Union Africaine, le maintien de la paix est une action militaire ou de police entreprise par l'ONU ou par un ou plusieurs pays en réponse à une crise dont ils ne sont pas les protagonistes. La première mission de maintien de la paix déployée par l’ONU date de 1948.

En fonction du mandat qui leur est donné par le Conseil de sécurité des Nations Unies, les Forces de maintien de la paix peuvent être chargées de surveiller l'application d'un cessez-le-feu, de faire l’interposition, d’engager des opérations de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de rapatriement, de protéger les populations civiles, de donner une assistance dans le domaine des droits de l'homme, de faire du maintien d'ordre, de former une police locale, ou d’appuyer des opérations humanitaires.

* Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants,
* Monsieur le Représentant de la Mission de l’Union Africaine au Burundi,
* Chers invités et participants,

Au lendemain de la commémoration de la Journée internationale des casques bleus, habituellement célébrée le 29 mai, et consacrée cette année au respect de l’état de droit, c’est un réel plaisir pour moi de livrer, devant le corps défilant de la Force de Défense Nationale du Burundi, quelques extraits du Message de M. Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations Unies.

Je cite :

**‘’Les tragédies qui ont frappé les Casques bleus des Nations Unies cette année déjà viennent brutalement rappeler les risques qui sont liés à leur mission importante au service de la paix. Alors que nous célébrons la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, nous rendons hommage aux plus de 120.000 militaires, policiers et civils qui travaillent dans le monde entier sous la bannière bleue et nous nous souvenons de ceux qui ont perdu leur vie pour défendre la cause de la paix.**

**…**

**Alors que nous nous souvenons des énormes sacrifices qu’ont consentis nos collègues, nous saluons aussi leurs réalisations.**

**…**

**Leur déploiement témoigne de notre conviction commune que les peuples qui ont survécu à la guerre ne devraient pas être à nouveau condamnés à traverser une période marquée par l’insécurité, l’injustice et la peur, et que nous ne pourrons instaurer une paix durable que si nous venons à bout de ces fléaux.**

**Le respect de l’état de droit, qui est le thème de la Journée cette année, joue un rôle essentiel pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix. Pour cela, il faut renforcer la confiance dans la police, l’appareil judiciaire et l’administration pénitentiaire.**

**…**

**En cette Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, qui est consacrée à l’état d****e droit, nous remercions les pays qui fournissent des contingents, des policiers et du personnel civil à nos opérations et rendons hommage à ceux qui travaillent au service des Nations Unies avec tant de distinction et de dévouement.’’**

Fin de citation.

* Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants,
* Monsieur le Représentant de la Mission de l’Union Africaine au Burundi,
* Chers invités et participants,

La présente cérémonie est le lieu de reconnaitre les efforts louables consentis par le Burundi dans le maintien de la paix, par le biais notamment de la présence de ses contingents militaires et de policiers en Somalie, au Soudan, en Côte d’Ivoire et en Haïti.

Je salue à cet effet et avec déférence le courage des autorités burundaises d’avoir pris la décision de voler au secours de pays en difficulté. Il s’agit là d’un acte de solidarité d’une très grande valeur. Nous devons aussi rendre hommage à tous ces vaillants soldats burundais morts en mission de paix.

Les Nations Unies, dont la mission première est de maintenir la paix et la sécurité partout dans le monde, ne peuvent pas rester insensibles à de tels sacrifices faits par un pays africain en guise d’assistance à d’autres pays.

Vive la Journée internationale que nous commémorons.

Vive le Burundi.

Je vous remercie de votre attention.